

Chers membres,

Certains d’entre vous ont reçu une lettre de la part du Fonds de Sécurité d’Existence de l'Ameublement et de l’Industrie transformatrice du bois (voir annexe). Cette lettre vous informe que, dans le cas où vous n’employez que des employés et vous travaillez sous certains codes NACE, vos employés ressortiront à partir du 1er avril sous le comité paritaire 126 au lieu de 200.

Comme vous le savez sans doute, la Event Confederation (dont BESA est membre) travaille sur un propre comité paritaire pour le secteur de l’événementiel. Avec ce CP le secteur sera plus visible et des accords propres au secteur peuvent être faites.

C’est pourquoi nous vous conseillons de vous opposer et ainsi faire en sorte que vos employés ne soient pas automatiquement classés sous le comité paritaire 126. Par contren vous devez introduire votre déclaration d’opposition auprès du Fonds de Sécurité d’Existence de l'Ameublement et de l’Industrie transformatrice du bois **avant le 10 mars prochain !**

Si vous avez encore des questions à ce sujet,n’hésitez certainement pas à nous contacter !

Juul Van Gils Gerard van Os Ann Pelgrims
Administrateur EC Président Febelux Association manager
Le Groupe de Travail Comité Paritaire